



N°23/004/M-COMK/SE/DAAF/SA

RELEVÉ DE DECISIONS

QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

DES MERCREDI 29, JEUDI 30 ET VENDREDI 31 OCTOBRE 2025

Convocation N°023/004/COMK/SE/DAAF-CCJ/SA du 22/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et les mercredi 29, jeudi 30 et vendredi 31 octobre, le Conseil communal s'est réuni en sa quatrième session ordinaire dans la salle de conférence de l'hôtel de ville de Kérou, sur convocation N°023/004/COMK/SE/DAAF-CCJ/SA du 22/10/2025. Ladite session s'est ouverte sous la présidence de Monsieur TOGUI YACOUBOU Bio, Deuxième Adjoint au Maire de la Commune.

Etaient présents, les conseillers communaux dont les noms suivent : Il s'agit de :

TOGUI YACOUBOU Bio, WARI Gaston, GUERA Sanni, SANGA KOTO Sanni,, BORO Sanni, SABI Sanni, BIO GOUNOU S.W.Séko, MEAYAKI Boni Nassirou, WANRIGUI Dangami, GANDE Dagui Yô, SEIDOU Moumoune, YAROU K. T.S. Alain, N'DIAYE Ousmane, BANI HUBERT Sabi Mora, AMADOU ZAKARI Sabi Moktar, BONI IMROU Mémounatou, KONIGUI BAIRA Méré, DJABONI O. Daouda, MITILI Sabi, KORA Abdoulaye.

DECISIONS

- 1- Est amendé et validé le compte rendu de la 3^{ème} session ordinaire du conseil communal au titre de l'année 2025 ;
- 2- Est examiné le rapport d'activités du 3^{ème} trimestre 2025 du conseil de supervision ;
- 3- Est validé le mode de gestion des latrines construites par les partenaires et la Mairie dans la commune de Kérou ;
- 4- Est validé le Plan Annuel d'Investissement 2026 ;
- 5- Est examiné et validé le budget primitif gestion 2026.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-après ont été formulées :

- 1- Le Maire et la Secrétaire Exécutive devront faire une mission à Cotonou pour rencontrer le Directeur Général (DG) de l'ANIP afin de régler définitivement les disfonctionnements d'enregistrement à l'ANIP des enfants dans la commune de Kérou.

La Secrétaire de séance
La Secrétaire
Exécutive

M. Rachidath DOUGBE OUSMANE

Fait à Kérou, le 31 octobre 2025
Le Président de séance

Bio TOGUI YACOUBOU